

Les vététistes ne veulent plus être « des boucs émissaires »

DNA 18/11/22

Après la condamnation à 300 € d'amende de deux vététistes par le tribunal de police de Colmar, le comité départemental du Haut-Rhin de la Fédération française de cyclisme déplore « la diabolisation » des pratiquants de VTT et une certaine méconnaissance du contexte local.

« **C**irculation de véhicule en forêt hors des routes et des chemins », telle est l'infraction constatée dans le massif du Hohlandsbourg par l'Office national des forêts pour laquelle deux vététistes ont été condamnés, le 10 novembre à Colmar. « On n'a pas à s'exprimer sur une décision de justice », pose Philippe Lambert, président du comité haut-rhinois de la FFC. Le dirigeant du Vélo club de Sainte-Croix-en-Plaine fait cependant état de nombreuses réactions de ras-le-bol parvenues au comité face à « la diabolisation » des pratiquants.

« Rechercher une voie de cohabitation pacifique »

« Nous en avons marre d'être des boucs émissaires ! Le VTT, cela représente 8 millions de personnes en France, dont 3 millions de pratiquants réguliers. Une dynamique soutenue par la croissance du VTTAE [VTT à assistance électrique, NDLR]. C'est un fait social et économique irr-



Pour le comité départemental du Haut-Rhin de la Fédération française de cyclisme, la stigmatisation du VTT est contre-productive. Photo DNA/Grégoire GAUCHET

pressible qui doit être pris en compte », insiste Philippe Lambert.

Dans le Haut-Rhin, la FFC compte 1 200 vététistes licenciés et estime à vingt fois plus le nombre de pratiquants individuels hors clubs affiliés.

Pour Philippe Lambert, la coexistence entre VTT et autres usagers de la nature a globalement bien progressé. « Avec le Club vosgien, on a des relations cordiales, on travaille ensemble pour entretenir les sentiers et aménager des itinéraires partagés. Nous nous inscrivons dans une logi-

que de concertation. On ne fait pas avancer les choses en stigmatisant mais en s'engageant dans un processus de dialogue. Le succès grandissant de cette activité intrinsèquement compatible avec le respect de la nature – et avec les autres utilisateurs – doit conduire à rechercher une voie de cohabitation pacifique. »

La FFC a « le devoir et la volonté de veiller à la pérenniation de l'accès aux espaces naturels pour les cyclistes et de contribuer à mettre en place des pratiques sécurisées et

respectueuses des enjeux environnementaux. L'interdiction serait un recul dommageable dans la mise en œuvre d'une liberté fondamentale qui est celle de la libre circulation. »

Selon Philippe Lambert, le massif du Hohlandsbourg est un abcès de fixation dans le Haut-Rhin. « Il y a un contexte local. Sa configuration, qui comporte de multiples points d'entrée, sa géographie complexe, ses très nombreux sentiers et l'importance du nombre de vététistes, rendent impossible la mise en œuvre effective de l'interdiction de la

pratique du VTT. Et il y a aussi dans ce massif un refus de concertation de la part des chasseurs. »

« Le dialogue doit se faire à un niveau qui dépasse l'échelon communal, dans une logique de médiation entre tous les protagonistes directement concernés, tel que l'a maintes fois proposé et favorisé le parc naturel régional des Ballons des Vosges », résume-t-il.

Enfin, remarque Philippe Lambert, « les condamnations pénales n'auront que peu ou pas d'effet dissuasif sur les pratiques des usagers. Et les effets

pervers de la seule répression – certes parfois nécessaire – comme mode de communication risquent paradoxalement de favoriser une montée des tensions et des rancœurs qui s'accumulent notamment au sein de nombreuses associations vététistes affiliées ou pas à notre fédération. » Pour le président du comité haut-rhinois, « il est évident qu'une autre voie doit être privilégiée, celle du dialogue, de la concertation et de l'éducation. Ce à quoi nous aspirons et qui fait partie de nos missions. »

Grégoire GAUCHET

Les chasseurs appellent à plus de réglementation

« Personne n'a le monopole de la nature ! Je n'ai rien contre le VTT, mais une forme de réglementation doit s'appliquer à tout le monde », plaide Gilles Kaszuk, le président de la Fédération des chasseurs du Haut-Rhin. En matière de coexistence, la fédération opère un distinguo entre VTT organisé et VTT « sauvage ». « Pour la période de chasse, nous acceptons les courses ou randonnées organisées et encadrées selon un calendrier précis, où on sait quand et où cela se déroule, et si les vététistes restent sur les chemins. Le problème vient des vététistes sauvages, qui font ce qu'ils veulent où ils veulent lors des battues et ne respectent pas les chasses en cours, bien que nous en ayons communiqué les dates dans les bulletins communaux et que nous installons des panneaux d'information sur le périmètre », détaille-t-il. Selon le président haut-rhinois, ces vététistes « sauvages » traversent la traque sous le nez des chasseurs. Ce n'est pas interdit, mais il y a un danger réel. C'est de l'inconscience de leur part ! Gilles Kaszuk appelle donc les pratiquants de VTT « à un minimum de respect » et l'activité au respect d'un minimum de réglementation. « Dans la nature, le chasseur est le plus réglementé », observe-t-il. Hors périodes de chasse, il estime que les « vététistes sauvages » restent un facteur de dérangement pour les animaux qui ont besoin de quiétude. Et appelle également sur ce point au respect de certaines règles de bon sens.